

J'accueille avec satisfaction les dispositions concernant les jeunes cultivateurs. Je crois qu'elles sont indispensables. Toutefois, je dis en toute sincérité au ministre que ce bill est en majeure partie une mesure de rattrapage. Si le prix des terres agricoles continue de monter de 17 p. 100 par année, le ministre devra revenir presque chaque année relever les plafonds. A mon avis, on ne s'attaque pas ainsi au cœur du problème.

M. Jake Epp (Provencher): Madame l'Orateur, dans les quelques minutes qui nous restent, j'aimerais soulever un ou deux points ayant trait à la Société du crédit agricole. Disons d'abord que le Bill C-34 a mon appui tout entier. Je me réjouis de ce que nous en soyons saisis aujourd'hui. J'aimerais le voir adopté et proclamé loi sous peu.

● (1550)

J'aimerais mentionner le besoin de capitalisation, dont un certain nombre de députés ont parlé aujourd'hui, et le besoin de capital à risques pour les jeunes agriculteurs. Je rattacherai mes observations à un problème particulier qui existe au Manitoba. Je reprends les propos du député de Perth-Wilmot (M. Jarvis) et je dis que selon moi on devrait mettre encore plus d'argent à la disposition de la Société du crédit agricole pour les prêts aux jeunes agriculteurs. Voici mes raisons. Le mois dernier le Manitoba a connu de graves difficultés à la suite des transactions de la Société de crédit agricole du Manitoba. Comme il a été mentionné, un certain nombre de provinces ont créé des sociétés de crédit agricole provinciales, pas nécessairement pour compléter mais pour accroître les fonds mis à la disposition des agriculteurs à des fins agricoles.

Aussi les agriculteurs du Manitoba me demandent-ils actuellement s'il y aurait moyen d'augmenter le montant mis à leur disposition par la Société du crédit agricole, non seulement par voie du bill C-34 pour ce qui concerne les particuliers, mais le montant global. Ces agriculteurs ne peuvent obtenir suffisamment de fonds et sont obligés de demander des prêts à la Société du crédit agricole du Manitoba.

Il y a environ six semaines, le gouvernement du Manitoba a publié un Livre blanc sur la recherche d'une politique agricole pour le Manitoba. A l'appui de ce Livre blanc, le gouvernement néo-démocrate de la province a fait croire aux gens que l'accaparement des terres était tellement répandu au Manitoba qu'il devenait préjudiciable aux agriculteurs. Mais cet épouvantail a été démolé en l'espace de cinq minutes, au début d'une rencontre publique organisée par les agriculteurs manitobains. Ils se sont rendu compte, eux et tous les habitants de la province, que cet épouvantail, créé de toute pièce par le gouvernement néo-démocrate, traduisait une crainte au sujet non de la mainmise étrangère mais de la mainmise de l'État, en ce qui concernait les terres agricoles.

D'après leurs propres données, environ 93 p. 100 des terres cultivables du Manitoba appartiennent à des agriculteurs de la province, qui font de l'agriculture leur principale occupation. Mais il y a un problème, c'est que l'âge moyen de ces agriculteurs se situe dans la cinquantaine, aussi devra-t-on mettre plus d'argent à la disposition des jeunes agriculteurs. Des 7 p. 100 qui restent, 4 p. 100 appartiennent à des Manitobains demeurant à Bran-

Crédit agricole—Loi

don ou à Winnipeg, environ 2 p. 100 à des Canadiens demeurant à l'extérieur du Manitoba; à peu près 1 p. 100 des terres arables du Manitoba appartiennent à des étrangers. C'était là leur épouvantail, madame l'Orateur, et, je le répète, les agriculteurs s'en sont rendu compte en moins de cinq minutes. Ils auraient besoin maintenant, me disent-ils d'un montant plus considérable de la Société du crédit agricole, sous forme de prêt à base de principes commerciaux. Ils veulent faire honneur à leurs engagements mais il ne tiennent pas à faire concurrence au gouvernement du côté de la propriété.

Cette idée insidieuse du gouvernement du Manitoba fait monter les prix des terres que les agriculteurs veulent acheter. Ainsi, un fermier de ma circonscription s'était entendu, de vive voix, avec un autre pour acheter une terre à raison de \$130 l'acre. Un représentant de la Société du crédit agricole du Manitoba est venu voir cet agriculteur et, après avoir consulté son petit calepin noir, lui dit: «Nous allons vous payer \$140 l'acre». Qui, croyez-vous a eu la terre, madame l'Orateur? Voilà le genre de problème qui se pose pour nous au Manitoba.

Puis, il y eut le cas d'un jeune agriculteur qui voulait se lancer en agriculture. Là, je félicite le ministre pour l'article qui permet à quelqu'un de travailler pendant cinq ans et de devenir propriétaire s'il fait de l'agriculture sa principale occupation. Ce jeune homme, donc, avait obtenu un prêt de la Société de crédit agricole du Manitoba. Comme bien d'autres jeunes agriculteurs, il avait besoin de fonds d'exploitation. Il a alors demandé un prêt supplémentaire et on lui a répondu de revenir deux jours plus tard, ce qu'il a fait. On lui a dit alors: «Nous pensons que vous devriez demander deux fois plus, mais nous vous achèterons votre terrain. Nous prendrons les parts que vous avez sur votre terre, mais nous vous donnerons vos fonds d'exploitation». Il avait la possibilité de la racheter cinq ans plus tard, mais pendant ces cinq ans, il devait louer sa terre et payer l'impôt foncier. Au bout de cinq ans, il devait payer le total des intérêts accumulés. Par-dessus le marché, il devait financer toute amélioration qu'il apporterait à sa ferme au cours de ces cinq ans.

Pour terminer, je conviens avec le ministre, même si je trouve parfois qu'il exagère sa propre importance à cet égard, que nous avons l'obligation morale d'accroître la production alimentaire. Les gens meurent de faim autour de nous. Comme je l'ai dit à maintes reprises, on ne peut demander aux agriculteurs de financer les excédents. Mais donnons plus d'argent à nos jeunes agriculteurs et évitons d'étatiser les terres, ce qui diminue la production et augmente trop souvent le prix des aliments et des terres au Canada. A mon avis, cela va totalement à l'opposé des stimulants personnels qui ont bâti le Canada rural.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion, les bills publics et les bills privés. La Chambre consent-elle à ce que toutes les motions précédant la motion n° 21 soient reportées?

Des voix: D'accord.